



**ADVANCED  
MATERIALS**

## Fiche signalétique

### HYMOD® SB-136 SG

OSHA HCS 2024

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022

Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015

Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 07-03-2024

Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression : 16-12-2025

Page 1 de 12

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur du produit

**Nom du produit :** HYMOD® SB-136 SG

**Substance/mélange pur** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Ignifugeants. suppresseur de fumée.

**Utilisations contre-indiquées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Entreprise :** J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300

**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

**Contact E-Mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: +1 800 424 9300 or International +1 703 527 3887  
EU Phone: +49-2271-90.22.78 (Germany)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Statut réglementaire de l'OSHA** Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**SGH Classification** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SHG de l'ONU et l'étiquetage n'est pas requis

**Dangers physiques** Non classé

**Risques pour la santé** Non classé

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 12

Danger pour l'environnement Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun

**Mot indicateur** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

### Conseils de prudence

**Prévention** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Ne pas respirer les poussières  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

**Entreposage** Entreposer à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

**Renseignements supplémentaires :** Aucun.

**HNOC (danger non classé autrement)** Non classé.

**Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues** Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Substance/mélange pur** Mélange

| Nom chimique          | Numéro CAS | % en poids |
|-----------------------|------------|------------|
| Hydroxyde d'aluminium | 21645-51-2 | >99        |
| Traitement de surface | -          | <1         |

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

# Fiche signalétique

HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 12

|   |  |
|---|--|
| <b>Conseils généraux</b>  | Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.                            |
| <b>Contact avec la peau</b>   | Laver abondamment à l'eau et au savon.   |
| <b>Ingestion</b>  | Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.  |
| <b>Inhalation</b>   | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
| <b>Danger par aspiration</b>  | Pas une voie d'exposition prévue.  |
| <b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Les signes et symptômes peuvent comprendre une toux, une respiration haletante, la suffocation et des difficultés respiratoires.   |
| <b>4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Le traitement doit être symptomatique et de soutien.   |

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024

Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 4 de 12

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention**

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. Eloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

**Pour les intervenants d'urgence**

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

### 6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ignifugeants.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### Hydroxyde d'aluminium

OSHA

TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> (Total Dust)

5 mg/m<sup>3</sup> (Respirable Dust)

ACGIH

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable fraction)

Canada - Ontario - OEL - TWA EVs

1 mg/m<sup>3</sup>

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024

Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 5 de 12

Canada - Nouvelle-Écosse - VLEP - 1 mg/m<sup>3</sup> TWA (respirable fraction)  
TWA

**Concentration estimée sans effet** Aucun renseignement disponible  
**(CESE)**

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Consommateur - orale, long terme - locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur - inhalation, long terme - locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques :** Aucun

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.  
Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (dix à quinze changements d'air l'heure).

#### Équipement de protection individuelle

|  |   |
|--|---|
| <b>Protection des yeux/du visage</b>     | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).   |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> | Porter un vêtement de protection approprié.   |
| <b>Protection des mains</b>              | Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.   |
| <b>Protection respiratoire</b>           | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  |
| <b>Risques thermiques</b>                | Aucun connu.  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                 | Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc. |

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>État physique</b>                          | Solide                         |
| <b>Couleur</b>                                | Blanc                          |
| <b>Odeur</b>                                  | Inodore                        |
| <b>pH :</b>                                   | 8.4-10.2 (5% water suspension) |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b> | Non applicable                 |
| <b>Point d'ébullition</b>                     | Aucun renseignement disponible |
| <b>Point de congélation</b>                   | Non applicable                 |
| <b>Point d'éclair :</b>                       | Incombustible                  |

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 12

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Inflammabilité                      | Non applicable  |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | --  |
| Limite inférieure d'inflammabilité  | --  |
| Pression de vapeur                  | Non applicable  |
| Densité de vapeur relative          | Non applicable  |
| Densité de vapeur relative          | Non applicable  |
| Densité                             | Aucune donnée disponible  |
| Densité relative                    | 2.4 g/cm3, 20° C  |
| Solubilité dans l'eau               | Insoluble   |
| Solubilité dans d'autres solvants   | Aucun renseignement disponible  |
| Coefficient de partage              | Non applicable Non applicable Le produit/la substance est inorganique |
| Température d'auto-inflammation     | Non applicable  |
| Température de décomposition        | 200 °C (392 °F)   |
| Viscosité                           | Non applicable.   |
| Viscosité cinématique               | Non applicable  |
| Propriétés explosives               | Non applicable  |
| Propriétés comburantes              | Non oxydant   |
| Caractéristiques des particules     | Aucun renseignement disponible  |
| Teneur en COV (%)                   | Non applicable  |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| 10.1. Réactivité                           | Aucun  |
| 10.2. Stabilité chimique                   | Stable dans des conditions normales              |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement |
| 10.4. Conditions à éviter                  | Matières incompatibles                           |
| 10.5. Matières incompatibles               | Acides forts                                     |
| 10.6. Produits de décomposition            | Aucun connu                                      |
|  | dangereux  |

## SECTION 11 : Données toxicologiques

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 12

### Informations générales

Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale  
CIRC

> 2000 mg/kg Rat  
Non inscrit(e)

#### Traitement de surface

LD50s and LC50s

22 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h

#### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

#### Toxicité chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Effets chroniques

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Sensibilisation respiratoire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation

#### Sensibilisation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

#### Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun renseignement disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

#### Informations sur les mélanges et informations sur les substances

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Inhalation

Éviter l'inhalation du produit

##### Ingestion

L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 12

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Peau</b>                  | Éviter tout contact avec la peau et les vêtements<br>Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau |
| <b>Yeux</b>                  | Éviter le contact avec les yeux<br>Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique   |
| <b>Danger par aspiration</b> | Pas une voie d'exposition prévue.   |

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**11.2.2. Autres renseignements** Non applicable

## SECTION 12 : Données écologiques

**12.1. Toxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

### Hydroxyde d'aluminium

Classification WGK (AwSV) 5220. WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Ne se biodégrade pas facilement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Non applicable

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**12.7 Autres effets nocifs** Aucun connu

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024

Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 9 de 12

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Méthodes d'élimination</b> | L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.  |
| <b>Emballages contaminés</b>  | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |
| <b>Codes de déchets</b>       | Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit   |

### Hydroxyde d'aluminium

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| <b>Catalogue européen des déchets</b> | 060299.        |
| <b>Classification WGK (AwSV)</b>      | 5220. WGK: nwg |

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
 Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
 Page 10 de 12

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

|   |                |
|---|----------------|
| TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada) | Non réglementé |
| DOT   | Non réglementé |
| ADR   | Non réglementé |
| RID   | Non réglementé |
| ADN   | Non réglementé |
| IATA  | Non réglementé |
| IMDG/IMO  | Non réglementé |
| OACI  | Non réglementé |

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
 Non applicable

### SECTION 15 : Informations sur le réglementation

#### Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur Mélange

| Nom chimique          | Numéro CAS | No EC     | Australie (AIIIC) | Canada (LIS) | Chine (IECSC) | Japon               | Corée du Sud (KECL) | Mexique | Thailand (TECI) | Nouvelle-Zélande | Taiwan | Philippines (PICCS) | TSCA : États-Unis |
|-----------------------|------------|-----------|-------------------|--------------|---------------|---------------------|---------------------|---------|-----------------|------------------|--------|---------------------|-------------------|
| Hydroxyde d'aluminium | 21645-51-2 | 244-492-7 | Y                 | Y            | Y             | (1)-17 (ENCS); ISHL | KE-00980            | Y       | 55-1-02595      | Y                | Y      | Y                   | A                 |
| Traitement de surface | -          | Y         | Y                 | Y            | Y             | Y                   | Y                   | Y       | N               | Y                | Y      | Y                   | A                 |

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024  
 Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
 Page 11 de 12

### Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

## Règlements fédéraux aux États-Unis

### EPA

#### Hydroxyde d'aluminium

|          |            |
|----------|------------|
| CERCLA   | Not listed |
| SARA 302 | Not listed |

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Non inscrit(e)

#### **CAA (Loi sur la qualité de l'air)**

Non inscrit(e)

## Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique          | No. CAS      | Proposition 65 de la Californie | Massachusetts | Minnesota | New Jersey : | Pennsylvanie |
|-----------------------|--------------|---------------------------------|---------------|-----------|--------------|--------------|
| Hydroxyde d'aluminium | 21645-51-2   | N                               | N             | N         | N            | N            |
| Traitement de surface | Confidentiel | N                               | N             | N         | N            | N            |

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

#### **La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

## CANADA

### SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

## SECTION 16 : Autres informations

Préparée par Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs  
 HEM.HAMregulatory@huber.com

Date d'émission : 07-03-2024  
 Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Raison pour la Version OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).

Conseils relatifs à la formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
 Association du transport aérien international (IATA)  
 Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)  
 Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
 Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

# Fiche signalétique

## HYMOD® SB-136 SG

Date d'émission : 07-03-2024

Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 12 de 12

(SIMDUT)  
DOT (département des transports)  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)  
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - équipement de protection individuelle  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada  
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)  
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)  
Dose dérivée sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (air)  
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses  
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)  
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)  
Système général harmonisé (SGH)  
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)  
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**